

En d'autres termes, le secrétaire d'État affirme dans sa réponse que les provinces ont gonflé leurs prévisions de coûts. Pas une seulement, mais toutes les provinces. Si le ministre croyait vraiment que c'est au cours d'une conférence qu'on règle les affaires de ce genre, qu'il s'agisse de la conférence des ministres de l'Éducation ou d'une conférence de fonctionnaires destinée à expliquer aux provinces à quel endroit les coûts ont été gonflés, il aurait dû suivre cette voie au lieu de donner à la Chambre une réponse aussi fracassante.

Le même jour, le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) a posé une question sur le même sujet. Il a proposé la convocation d'une réunion fédérale-provinciale pour tenter de définir les objectifs de l'éducation postsecondaire, et les objectifs de l'éducation en général. Il a demandé au ministre son avis sur cette proposition. Le secrétaire d'État a répondu:

Monsieur l'Orateur, je me suis montré sympathique à cette idée. Je pense que c'est une idée sensée et constructive. Cependant, les provinces ne m'ont pas communiqué leurs vues jusqu'à présent.

Je ne peux penser un seul instant que les provinces ne soient pas disposées à étudier avec le gouvernement fédéral toute la question des coûts de l'éducation, et en particulier les coûts des collèges communautaires et des universités. Je suis certain qu'elles seraient tout à fait disposées à discuter avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) de l'incidence des réductions cruelles et unilatérales que ce ministre et le gouvernement fédéral appliquent à leurs dépenses au titre de l'éducation secondaire supérieure, après les avoir incitées à construire et à doter de personnel enseignant et de personnel administratif des collèges communautaires dont les étudiants bénéficient pour la plupart de subventions à la formation du ministère de la Main-d'œuvre.

On apprend maintenant à ces étudiants que le gouvernement fédéral réduira, pour l'année à venir, le nombre de bourses assurant une éducation gratuite. Toutes les provinces se trouvent maintenant devant le choix peu enviable de réduire le nombre des cours qu'elles offrent, donc de licencier un certain nombre d'enseignants, ou de faire face à l'augmentation des coûts à partir de leurs revenus généraux.

Le 17 mai, le député de Kingston et les Îles (M^{lle} McDonald) a posé plusieurs questions au président du Conseil du Trésor. Elle lui a notamment demandé comment il pouvait justifier le dépôt délibéré de prévisions de dépenses fallacieuses, qui laissent croire à des restrictions de dépenses de la part du gouvernement, alors qu'il sait qu'en 1976-1977, les paiements définitifs dans le cadre de ce programme seront beaucoup plus élevés et que ce qu'il essaie de faire passer pour de la modération n'est rien d'autre que le paiement différé d'une dépense prévue par la loi. Le président du Conseil du Trésor a répondu en partie:

Nous avions, en vertu de la loi, le privilège de remettre le paiement de certaines obligations, de façon à démontrer à tous les niveaux du gouvernement que nous étions sérieux dans notre programme de restrictions, et nous les invitons par ce biais à faire comme nous, et ces dépenses seront payées quand le gouvernement jugera bon de le faire.

J'ai parlé de l'enseignement supérieur et de la façon dont le gouvernement fédéral a fait unilatéralement des réductions dans ce domaine, car c'est un autre exemple tiré de la liste croissante de programmes commandités initialement et encouragés par le gouvernement fédéral et qui est maintenant presque supprimé et réduit radicalement et unilatéralement par le gouvernement fédéral. Ils brise la confiance, il manque à ses promesses faites aux Canadiens et aux provinces au cours des années. Bien entendu, il y a encore deux ans avant les prochaines élections fédérales et

Soins médicaux—Loi

les gouvernements libéraux ont appris par expérience que s'ils manifestent un repentir quelconque...

M. Saltsman: Sur leur lit de mort.

M. Orlikow: ... ils connaissent parfois un rétablissement miraculeux. Cette fois-ci, il leur faudra un miracle pour se rétablir, mais c'est ce qu'ils tenteront de faire. Ce qu'ils ont fait en matière d'assurance-hospitalisation et d'éducation postsecondaire est, comme j'ai tenté de l'expliquer en détail, de préparer les pauvres gens qui ont vécu de l'assurance sociale à ce que le gouvernement propose de faire pour eux. Certains d'entre nous étaient ici lorsque le régime fut adopté à grand renfort de publicité. Il constituait un autre article du programme libéral tendant à assurer entièrement les services de sécurité sociale pour répondre aux besoins des Canadiens, c'était un autre article du programme de promesses faites il y a bien longtemps.

M. Saltsman: Il y a 30 ans.

M. Orlikow: Non, en 1919.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'année de naissance du premier ministre (M. Trudeau).

M. Orlikow: Ce bill, qui devait être tellement important pour les Canadiens, est en voie de disparition. Il sera remplacé par une loi sur les services sociaux qui succédera au Régime d'assistance publique du Canada. C'est une mesure prévoyant un revenu garanti pour tous les Canadiens.

● (1750)

Les provinces ne sont pas totalement stupides, malgré ce que peut souvent en penser le premier ministre. Combien de fois les provinces doivent-elles être brûlées avant d'admettre qu'il s'agit d'un pyromane? Qu'ils soient libéraux, conservateurs, néo-démocrates ou créditistes, les gouvernements des provinces commencent à se poser des questions. Ils trouvent que c'est très bien que le gouvernement fédéral dise aux Canadiens qu'ils devront s'occuper non seulement des assistés sociaux, des vieillards et des nécessiteux mais aussi des travailleurs pauvres. Il faut que le gouvernement nous donne des faits et qu'il nous dise notamment qui aura droit à cette allocation et quel en sera le montant. Les intéressés recevront-ils \$50 par semaine, recevront-ils une somme qui leur permettra de dépasser tout juste le seuil de la pauvreté, Ottawa va-t-il payer 50 ou 60 p. 100 des frais? Je n'en suis pas certain, mais je pense ne pas me tromper beaucoup en disant que le taux de chômage à Terre-Neuve est de 18 p. 100. Terre-Neuve ne peut pas payer 50 p. 100 des frais.

Le gouvernement fédéral sera-t-il disposé à payer une plus grande partie des frais et, si nous nous lançons dans ce programme, se présentera-t-il en 1977, en 1978 ou en 1981 en disant qu'il a changé d'avis et qu'il ne veut plus payer les 50 p. 100 ou autre qu'il a promis de prendre à sa charge? N'en paiera-t-il que 20, 30 ou 40 p. 100?

Nous voulons savoir tout cela avant de nous lancer dans quoi que ce soit, et en dépit de toutes les réunions des premiers ministres, des ministres des Finances et de ceux de la Santé, les ministres provinciaux ne savent toujours pas à quoi s'en tenir et ils n'en sauront pas plus que ce que le gouvernement fédéral veut bien leur dire, et il ne leur en dit pas lourd. Examinons ce bill sur l'assurance-maladie. A l'instar des provinces, nous nous y sommes opposés dès le jour où il en a été question pour la première fois dans cette affreux budget d'il y a environ un an. Je ne sais pas pourquoi le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a fait une digression, lors de son discours par ailleurs très cons-